

Quelques uns de nos postulats en matière de prévoyance-vieillesse

Bon nombre de nos membres souhaitent que notre Fédération affirme dans le Bulletin sa position en matière de sécurité sociale. Actuellement, les débats relatifs à l'AVS et à la prévoyance professionnelle sont particulièrement vifs. On entend tout et son contraire. Quels sont donc nos postulats dans ces domaines?

Nous tenons à réaffirmer, entre autres, certaines positions qui avaient été déjà présentées au Parlement suisse des aînés à Berne en 1999. Notre processus législatif est si lent que bien des propositions faites autrefois sont encore d'actualité aujourd'hui.

Pour la 11^{ème} révision de l'AVS, nous demandons la flexibilité de l'âge de la retraite. Nous voulons qu'une pleine rente soit versée à tous les travailleurs qui le désirent dès l'âge de 62 ans, s'ils ont eu 40 ans d'activité professionnelle, et même plus rapidement, si leur travail a été particulièrement pénible. Une rente anticipée ne devrait pas être réduite pour les retraités ayant un revenu mensuel inférieur à 3000 francs.

Nous tenons au maintien de la rente de veuve, tout particulièrement pour celles qui ont des enfants encore en cours de formation. Quant à la rente de couple, nous étudions une proposition de la Fédération fribourgeoise qui voudrait la voir passer de nouveau de 150 à 160% comme ce fut le cas de 1957 à 1978. Enfin, nous ne sommes pas d'accord que l'adaptation des rentes se fasse tous les trois ans au lieu des deux ans actuels.

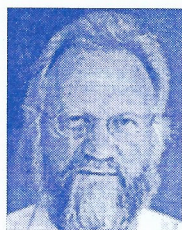
Le financement de l'AVS est aussi une de nos préoccupations. C'est pourquoi nous nous sommes déclarés d'accord avec une augmentation de la TVA qui serve uniquement à l'AVS et nous nous élevons contre le fait que la Confédération veuille garder 17% de cette augmentation pour couvrir d'autres dépenses, ce qui va à l'encontre de la décision populaire. Pour améliorer le financement de l'AVS, notre Fédération soutient l'initiative en cours demandant qu'une partie du bénéfice de la Banque nationale soit affectée à cette institution. Nous demandons à nos membres d'être très actifs dans la cueillette des signatures.

Notre Fédération s'engage également en faveur d'une amélioration de la prévoyance professionnelle (deuxième pilier). Il est tout à fait injuste que les personnes touchant un salaire annuel inférieur au montant de coordination (Fr. 24'720.— actuellement) ne bénéficient pas d'une rente professionnelle obligatoire, qui compléterait heureusement leur AVS. Ce sont les femmes surtout qui sont touchées par ce système, car elles forment le gros des travailleurs à temps partiel aux faibles revenus. Nous souhaitons donc qu'on renonce à la déduction du montant de coordination et que pour toute heure d'activité professionnelle il y ait versement d'une cotisation au deuxième pilier.

Voilà, pêle-mêle et sans entrer dans trop de détails, quelques uns de nos postulats en matière de prévoyance-vieillesse. Nous ne savons pas trop sur quoi la 11^{ème} révision de l'AVS va déboucher, mais nous espérons que tous nos membres auront à coeur de défendre nos positions auprès de leurs élus aux Chambres fédérales.

Edmée Buclin-Favre, Présidente de la Fédération

La LAMal est-elle une assurance... malade ?



PIERRE GILLIAND

L'Office fédéral des assurances sociales a présenté plusieurs études concernant les effets de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) en vigueur depuis cinq ans. «24 heures» en a rendu compte (28 mars); le titre de l'article en donne une appréciation négative: «Ratage confirmé. La loi n'a pas enrayer la hausse des prix, ni modifié les comportements». Maintes critiques adressées à la LAMal sont justifiées. Cependant, croire qu'une loi nouvelle suffit à stabiliser les coûts relève d'une illusion; les comportements ne peuvent être changés en profondeur par décret.

La LAMal a remplacé un régime inefficace, injuste, usé: énorme disparité des cotisations, subventions fédérales par arrosage indistinct, assurés captifs de caisses souvent endormies, débauchage éhonté des «bons risques», etc. Après l'échec de plusieurs tentatives de révision, la nouvelle loi exprime une *solidarité entre assurés* (égalité des cotisations des adultes par caisse et régions); *entre assureurs* (péréquation des charges selon la structure démographique des caisses); *envers les ménages à ressources modestes* (subsidés fédéraux et cantonaux); *envers les malades gravement atteints* (suppression des réserves, financement illimité en cas de longue hospitalisation).

Pour ma part, je proposais de plus, et continue de préconiser, une *solidarité envers les familles*, pénalisées par un financement de cotisations par tête. Par ailleurs, plusieurs articles de la loi visent la transparence et la maîtrise des coûts, mesures auparavant inexistantes. Ainsi, la LAMal a permis de réels progrès. Une des études en témoigne: «Les assurés sont satisfaits du système de santé et des soins prodigués. Mais ils jugent pesante la charge que les primes font peser sur leurs budgets». C'est donc le coût de l'assurance qui fait problème.

En cinq ans, les dispositions visant à la maîtrise des coûts ont freiné le rythme d'augmentation des dépenses. Toutefois, plusieurs mesures n'ont pas encore été mises en œuvre (comptabilité analytique, comparaison statistique) ou se heurtent à de farouches résistances (planification hospitalière, carte personnelle de santé visant à limiter surconsommation et surprestation) ou ont essuyé un refus auprès des Chambres fédérales (budget global appliqué au secteur ambulatoire) ou peinent à s'imposer (abaissement du prix des médicaments), etc.

La concurrence entre assureurs bénéficie aux assurés qui changent de caisse maladie, mais l'effet sur le coût global du système de santé reste marginal. Quant aux appels à une concurrence entre médecins (suppression de l'obligation de contracter) et entre hôpitaux, ils relèvent d'une idéologie marchande, ignorante des contraintes et des effets pervers qui en résulteraient. Les sujets de controverses sont nombreux. Et si devaient être admises certaines propositions, en débat ou suggérées, alors la LAMal deviendrait réellement malade.

Il ne faut pas se leurrer: la hausse des frais du domaine de la santé se poursuivra. A l'avenir — en recourant à une image — «tous les ressorts sont montés» pour augmenter les coûts: progrès bienvenus de la médecine et thérapies nouvelles, souvent onéreuses; allongement de la durée de vie et vieillissement inéluctable de la population — même si l'état de santé va probablement s'améliorer; densité de médecins croissante et nécessité de personnels de soins en plus grand nombre; incitation de la société de consommation et exigences des patients, etc. A mon avis, ce sont les modalités du financement qui devront être modifiées.

La santé est un bien précieux; elle n'a «pas de prix» pour la personne; mais elle a un budget, lourd, qui pèse sur les ménages et les pouvoirs publics. Des efforts de rationalisation sont en conséquence indispensables pour relever les défis, amples et contradictoires, de maintien d'un haut niveau de santé, de large accès aux soins, de solidarité et de maîtrise des coûts.

Pierre Gilliland, professeur, Maraçon (VD)
(Article paru dans «24 heures» du 11 mai 2001)

A propos de la 11^{ème} révision de l'AVS

Pour qu'une société puisse vivre dans un climat de justice et de paix, il est nécessaire que ses membres aient des moyens de vivre décemment en se fondant sur des valeurs admises par l'ensemble de cette société ou au moins par une majorité de celle-ci. Et ces valeurs que sont la dignité humaine, la solidarité, le respect des personnes et des biens, nous les avons admises à une forte majo-

rité lors de la votation sur la nouvelle Constitution fédérale. Relevons que dans son préambule, cette nouvelle Constitution mentionne que «la force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres».

Est-ce bien dans cette perspective que se présentent les premiers résultats de la dernière session du Conseil national? Il est permis d'en douter, tant les effets sont pitoyables.

Toutes les propositions visant à une orientation plus sociale ont été balayées. Les bas revenus, par conséquent les femmes et les personnes exerçant des activités pénibles, ne pourront pas espérer une

retraite flexible valable. D'autre part, outre que les femmes font déjà les frais du relèvement de l'âge donnant droit à la rente AVS, nous nous acheminons vers un démantèlement de la rente de veuve. Or, réduire la rente de veuve, c'est accroître l'inégalité entre les sexes.

Pourtant, des voix se sont élevées de la part de parlementaires issus de divers horizons politiques pour attirer l'attention de leurs collègues sur la nécessité d'améliorer sensiblement les propositions du Conseil fédéral sur cette 11^{ème} révision. Mais sans succès. C'est plutôt vers un démantèlement social que semble s'acheminer cette 11^{ème} révision, pour le moment.

Cette orientation démontre que notre démocratie fonctionne de plus en plus mal, notamment par le fait qu'elle défend toujours davantage une oligarchie politico-économique et financière. Cette oligarchie, qui dispose de pouvoir et d'argent, a les moyens de manipuler l'opinion publique au travers de certains média. Après s'être attaquée durant toute la dernière décennie à notre système AVS en prédisant, avec la complicité d'une certaine presse, des difficultés futures pour son financement, elle poursuit son action destructrice en utilisant un marché qu'elle a mis patiemment en place, c'est le marché de la peur. C'est vraiment un marché rentable pour cette oligarchie. La récente session du Conseil national vient de le

confirmer. Or, ce n'est que de la mystification, c'est une tromperie bien orchestrée. Et qui en fait les frais? Comme toujours, ce sont les milieux les plus modestes de notre société.

Pourtant, notre économie va bien. Les comptes de l'année 2000 de la Confédération bouclent avec un bénéfice de fr. 4,5 milliards. Les managers, les directeurs des grandes banques, et même de certaines régies fédérales, se partagent des revenus démesurés qui ont fait l'objet de récentes publications et de diverses interventions aux Chambres fédérales.

Alors, Messieurs les oligarques, arrêtez de maintenir un climat de peur. Même si maintenant vous n'osez plus dire que l'AVS va mal, vous tentez de faire croire que les difficultés arriveront dans 30 ou 40 ans. Or, de récentes études sérieuses, effectuées par des professeurs compétents de différentes universités, démontrent que nous avons les moyens de consolider et d'assurer le financement futur de notre AVS. Ainsi, les requêtes tendant à améliorer certaines prestations peuvent être réalisées. Ne nous laissons pas impressionner par ce marché de la peur et continuons à travailler pour une meilleure justice dans un esprit de solidarité intergénérationnelle.

Casimir Noël, membre du Comité central, 1730 Ecuwillens

Mesures discriminatoires envers les conducteurs âgés de plus de 70 ans

Selon un récent arrêt du Tribunal fédéral au sujet de l'article 24a de l'ordonnance réglant l'admission des personnes à la circulation routière, le permis de conduire d'une personne de plus de 70 ans peut être retiré définitivement si elle échoue à une unique course de contrôle ordonnée à la suite d'un doute sur sa capacité de conduire en raison de son âge!

Cet arrêt révoltant et outrancier du TF confine à un racisme anti-vieux instituant une grave inégalité de traitement entre jeunes et vieux. Cette épée de Damoclès pointée sur nous est d'autant plus intolérable que les statistiques montrent bien que la proportion des personnes âgées impliquées dans un accident est plus faible que celle des jeunes, et peut nous mettre sans appel à la merci d'un fonctionnaire quelconque.

Un pompeux «spécialiste» arrogant déclamait à la TV d'un air docte que c'est parce que les «vieux» roulent moins qu'il semble qu'ils soient moins dangereux mais qu'en réalité ils représentent un plus grand danger au km parcouru!

Outre sa méchanceté gratuite, ce raisonnement fallacieux est absurde, car c'est le danger dans sa globalité qui doit être pris en compte, d'autant plus que le temps qui reste à vivre aux aînés est

bien évidemment plus court que celui d'un jeune chauffard qui a toute une vie pour nuire à la circulation!

Il serait beaucoup plus judicieux de remplacer cet article 24a par l'instauration d'un permis à points POUR TOUS, ce qui permettrait de suivre bien plus efficacement les vrais fauteurs de troubles sur la route.

Lucien Reymond, Ing. civil dipl. EPFL, 1053 Cugy

PS

Dans la situation actuelle, il semble utile de rappeler deux conseils que le Touring Club Suisse donne dans sa publication du 15 mars 2001: Si une personne de plus de 70 ans est impliquée dans un accident n'ayant causé que des dégâts matériels, il lui est recommandé de ne pas faire appel à la police, mais de remplir le procès-verbal d'accident européen et de laisser régler le cas par les assurances. Si, toutefois, cette personne devait être convoquée pour une course de contrôle, le Touring Club recommande de prendre quelques leçons de conduite avec un moniteur professionnel avant de passer l'examen. Si l'on veut pouvoir garder son permis de conduire, il faut mettre toutes les chances de son côté.

Edmée Buclin-Favre, présidente

«Atteint» par la limite d'âge

Cette expression populaire est devenue tellement courante que plus personne ne fronce les sourcils en l'entendant. Et pourtant, elle englobe une telle dose d'interdits et de problèmes qu'elle devrait nous inciter à réagir le plus souvent possible. En effet, l'entrée en retraite, accompagnée de toutes les modifications que cela apporte dans une vie, atteint tout le monde, riche ou pauvre, bien portant ou malade, le couperet officiel tombe aveuglément. Cette réalité efface de la vie communautaire toutes celles et tous ceux qui sont «atteints» par cette échéance.

Cela ne se vit jamais de la même manière: pour chaque individu les situations diffèrent.

S'il y a beaucoup d'avantages à changer son rythme de vie et à prendre un peu de bon temps, il existe malheureusement trop d'interdits qui ne peuvent nous laisser indifférents. Certes, les places de travail sont rares et il faut laisser à ceux qui sont encore en âge

le moyen de s'occuper et de gagner leur vie. Mais cette brusque mise à l'écart des anciens provoque des situations pénibles qui, souvent, agissent sur leur santé. Se sentir tout à coup inutile n'a rien de très encourageant. La plupart des aînés ne cherchent ni à prendre une place à un travailleur, ni à gagner de l'argent. Ils désireraient pouvoir être encore utiles et rendre service à chaque fois que cela est possible. Bien sûr, les organisations bénévoles n'attendent que la venue de nouvelles personnes. La vie publique ne doit pas devenir une chasse gardée de laquelle les retraité(e)s sont irrémédiablement exclu(e)s. Leur expérience rendrait certainement service dans les diverses commissions communales et cantonales. On semble malheureusement l'oublier dans les milieux qui prennent des décisions. Et pourtant, les aînés ont leur mot à dire dans les votations et élections. Ils deviennent de plus en plus nombreux et ceux qui les écartent aujourd'hui seront dans la même situation à plus ou moins brève échéance. — A méditer longuement ...

Robert CLIVAZ, journaliste, Sion

Nous souhaitons la bienvenue

aux nouveaux membres de notre Comité central

MARCEL CHEVALLEY, 1400 Yverdon-les-Bains, ancien directeur des compagnies ferroviaires Yverdon — Ste-Croix et Pont-Brassus ainsi que des Transports publics Yverdon-Grandson SA. Actuellement vice-président de la Fédération vaudoise des retraités.
VITAL DARBELLAY, 1920 Martigny, conseiller national de 1979 — 1995, engagé particulièrement dans le domaine social, président de Pro Familia Suisse de 1983 — 1994 et de Caritas Suisse de 1987 — 1997. Actuellement président de notre groupe de travail Sécurité sociale.

HENRI GINTHER, 1304 Cossonay-Ville, formation de technicien,

activité professionnelle dans toute la Suisse et une grande partie de l'Europe dans l'entretien d'installations techniques. Actuellement président de la section de Cossonay de la Fédération vaudoise des retraités.

JEAN-MARIE MOSSIER, 1617 Remaufens, ancien adjoint administratif du directeur des travaux de la ville de Vevey et membre du conseil d'administration de l'Hôpital Cantonal de Fribourg. Actuellement président de l'Association de la Veveyse pour l'Aide Familiale et de la section de la Veveyse de la Fédération fribourgeoise des retraités.

GASTON SAUTEREL, 1700 Fribourg, ancien chef de service technique Télécoms-PTT, ancien président du Parti socialiste de la ville de Fribourg ainsi que du Grand Conseil fribourgeois et conseiller communal de la ville de Fribourg. Actuellement président de la Fédération fribourgeoise des retraités.

Le Conseil suisse des aînés est un organe consultatif qui doit conseiller les autorités fédérales en matière de politique de la vieillesse. Il entrera en fonction à la fin de cette année et comptera 18 membres et 18 membres suppléants.

L'Association suisse des aînés et rentiers (ASAR) et la Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) ont conclu un contrat de société simple en vue de former le Conseil suisse des aînés (CSA). Chacune des deux associations, l'ASAR et la FARES, déléguera un(e) co-président(e) et 8 membres + 8 membres suppléants. Du côté de la FARES, qui compte 27 associations membres, dont notre Fédération, les 8+8 sièges seront répartis comme suit:

1+1	siège à chacune des 3 plus grandes associations, dont notre Fédération	= 3+3
3+3	membres à élire parmi les 24 autres associations	= 3+3
2+2	sièges réservés à des personnes particulièrement qualifiées émanant de n'importe quelle association membre de la FARES	= 2+2
		8+8

La co-présidente provenant de la FARES sera probablement Madame Angeline Fankhauser. Les élections auront lieu le 22 novembre 2001. Une première séance est programmée 4 jours plus tard au Palais fédéral. Le CSA représentera environ 220'000 membres individuels.